

Référentiel CPAM V2

Liste des codes les plus fréquents pour la spécialité :

DERMATOLOGIE ET VENEROLOGIE

ADC - Acte de chirurgie		Tarif d'autorité
		Tarif conventionnel
BAFA005	1 0 Exérèse non transfixiante de lésions multiples unilatérales de paupière	ADC 11 276 XPF
	Exérèse de xanthélasmas multiples	19 056 XPF
<i>Acte remboursable</i>	À l'exclusion de : exérèse de chalazion (BAFA013) (GELE001, ZZHA001)	
BAFA006	1 0 Exérèse non transfixiante d'une lésion d'une paupière	ADC 6 393 XPF
	Exérèse d'un xanthélasma	10 804 XPF
<i>Acte remboursable</i>	À l'exclusion de : exérèse de chalazion (BAFA013) (ZZHA001, ZZLP025)	
PDFA001	1 0 Exérèse de lésion fasciale et/ou sousfasciale des tissus mous, sans dissection d'un gros tronc vasculaire ou nerveux	ADC 14 637 XPF
(F, J, K, U)	À l'exclusion de : À exérèse de lésion fasciale et/ou sousfasciale des tissus mous de la racine d'un membre, du pli du coude ou du creux poplité (PDFA003) de la paume de la main (MJFA008) de la plante du pied (NJFA002)	24 737 XPF
<i>Acte remboursable</i>	À exérèse de tumeur de la paroi abdominale antérieure avec fermeture par suture, par abord direct (LMFA001, LMFA002) (ZZHA001, ZZLP025)	
QAMA002	1 0 Réparation de perte de substance de l'extrémité céphalique par lambeau local ou régional muqueux, cutané ou fasciocutané, à pédicule vasculonerveux non individualisé ou non individualisable [lambeau au hasard]"	ADC 22 821 XPF
(F, U)	Lambeau paralatéronasal	38 567 XPF
<i>Acte remboursable</i>	(GELE001)	
QZFA001	1 0 Exérèse de 2 à 5 lésions souscutanées susfasciales de moins de 3 cm de grand axe	ADC 8 461 XPF
(F, U)	Avec ou sans : résection de peau	14 299 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>	Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés (ZZHA001, ZZLP025)	
QZFA002	1 0 Exérèse d'une lésion souscutanée susfasciale de moins de 3 cm de grand axe	ADC 6 457 XPF
(F, U)	Avec ou sans : résection de peau	10 912 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>	Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés (ZZHA001, ZZLP025)	
QZFA003	1 0 Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 6 zones cutanées ou plus de moins de 5 cm ²	ADC 6 346 XPF
(F, U)	Indication : acte thérapeutique	10 725 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>	Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés (GELE001, ZZHA001, ZZQL010)	
QZFA004	1 0 Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 5 cm ² à 10 cm ²	ADC 6 346 XPF
(F, U)	Indication : chirurgie carcinologique, traumatique, iatrogène, tatouage accidentel (posttraumatique)	10 725 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>	Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés (GELE001, ZZHA001, ZZQL010)	

QZFA005	1	0	Exérèse de 6 lésions souscutanées susfasciales ou plus de moins de 3 cm de grand axe (F, U)	ADC	10 576 XPF
			Avec ou sans : résection de peau		17 873 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA007	1	0	Exérèse de lésion souscutanée susfasciale de 3 cm à 10 cm de grand axe (F, U)	ADC	9 476 XPF
			Avec ou sans : résection de peau		16 014 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA010	1	0	Exérèse tangentielle de 1 à 20 molluscum contagiosum	ADC	2 804 XPF
			Indication : acte thérapeutique		4 739 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA011	1	0	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de 10 cm ² à 50 cm ² (F, U)	ADC	11 422 XPF
			Indication : chirurgie carcinologique, traumatique, iatrogène, tatouage accidentel (posttraumatique)		19 303 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>					
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA013	1	0	Exérèse de 1 à 5 lésions cutanées, par curetage	ADC	3 908 XPF
			Indication : acte thérapeutique		6 605 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA015	1	0	Exérèse tangentielle de 21 molluscum contagiosum ou plus	ADC	4 333 XPF
			Indication : acte thérapeutique		7 323 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA021	1	0	Exérèse tangentielle de 6 lésions cutanées ou plus	ADC	4 163 XPF
			À l'exclusion de : exérèse tangentielle de molluscum contagiosum (QZFA010, QZFA015)		7 035 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA028	1	0	Exérèse tangentielle de 1 à 5 lésions cutanées (F, U)	ADC	3 483 XPF
			À l'exclusion de : exérèse tangentielle de molluscum contagiosum (QZFA010)		5 886 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Indication : acte thérapeutique Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZHA001, ZZLP025)		
QZFA031	1	0	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision de 2 à 5 zones cutanées de moins de 5 cm ² (F, U)	ADC	5 098 XPF
			Indication : acte thérapeutique		8 616 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(GELE001, ZZHA001, ZZQL010)		

QZFA036	1	0	Exérèse de lésion superficielle de la peau par excision d'une zone cutanée de moins de 5 cm ²	ADC	3 437 XPF
(F, U)			Indication : acte thérapeutique		5 809 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(GELE001, ZZHA001, ZZQL010)		
QZHA001	1	0	Biopsie dermoépidermique, par abord direct	ADC	2 453 XPF
			À l'exclusion de : biopsie de la plaque aréolomamelonnaire (QEHA001)		4 146 XPF
<i>Acte remboursable</i>			(ZZLP025)		
QZHA005	1	0	Biopsie des tissus souscutanés susfasciaux, par abord direct	ADC	3 045 XPF
			Avec ou sans : biopsie dermoépidermique		5 146 XPF
<i>Acte remboursable</i>			(ZZLP025)		
QZJA011	1	0	Évacuation de collection profonde de la peau et des tissus mous, par abord direct	ADC	5 668 XPF
(F, J, K, U)			À l'exclusion de : À évacuation d'un phlegmon cervicofacial et médiastinal diffus, par cervicotomie (QAJA003) d'un abcès du scrotum, par abord direct (JHJA001) À mise à plat de lésion infectieuse du cuir chevelu (QAPA		9 579 XPF
<i>Acte remboursable</i>			002) d'un sinus pilonidal périnéofessier infecté (QBPA001)		
			(GELE001)		
QZMA001	1	0	Réparation de perte de substance par lambeau local ou régional muqueux, cutané ou fasciocutané, à pédicule vasculonerveux non individualisé ou non individualisable [lambeau au hasard], en dehors de l'extrémité céphalique"	ADC	20 897 XPF
(F, U)			Plastie d'avancement, de rotation, de transposition, plastie en Z, en LLL, en W, en H, en V-Y, en dehors de l'extrémité céphalique		35 316 XPF
<i>Acte remboursable</i>			À l'exclusion de : au cours d'une intervention sur la main ou sur un pli de flexion		
			(GELE001)		

EJNF002	1	0	Séance de sclérose de varice du membre inférieur, par injection intraveineuse transcutanée sans guidage (M)	ATM	2 259 XPF
			Indication : acte thérapeutique		3 818 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>					
Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés					
FGRB003	1	0	Test allergologique par piqûre épidermique avec des substances administrées à concentration fixe	ATM	3 437 XPF
			Prick test pour recherche d'allergie au latex, d'allergie médicamenteuse		5 809 XPF
<i>Acte remboursable</i>					
Prick test avec nombre de substances testées supérieur ou égal à 10, témoins inclus, pour rhinite allergique					
À l'exclusion de : test allergologique par piqûre épidermique avec des aliments natifs (FGRB004)					
Environnement : permettant rapidement la reconnaissance et le traitement d'un choc anaphylactique					
FGRP005	1	0	Test allergologique épicutané en chambre close [Patch test] par batterie standard et tests orientés	ATM	5 375 XPF
			Avec ou sans : ☐tests épicutanés ouverts☐batterie complémentaire		9 084 XPF
<i>Acte remboursable</i>					
Environnement : les tests orientés nécessitent des précautions de préparation des produits par le praticien.					
JHNP001	1	0	Destruction de lésion du gland et/ou du prépuce du pénis	ATM	4 654 XPF
					7 865 XPF
<i>Acte remboursable</i>					
(ZZLP025)					
JZNP001	1	0	Destruction de 10 à 50 lésions périnéales	ATM	6 032 XPF
			Destruction de 10 à 50 lésions des organes génitaux externes féminins ou masculins, du raphé anogénital, de la région périnéale		10 194 XPF
<i>Acte remboursable</i>					
(ZZLP025)					
QANP003	1	0	Exfoliation épidermique [Peeling] du visage entier, par agent chimique	ATM	3 908 XPF
			Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale		6 605 XPF
<i>Acte remboursable - Accord préalable</i>					
QANP005	1	0	Séance de destruction de 11 lésions cutanées superficielles du visage ou plus, par agent chimique ou par cryothérapie de contact	ATM	4 163 XPF
			Indication : acte thérapeutique		7 035 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>					
(ZZLP025)					
QANP007	1	0	Séance de destruction de 1 à 10 lésions cutanées superficielles du visage, par agent chimique ou par cryothérapie de contact	ATM	3 437 XPF
			Indication : acte thérapeutique		5 809 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>					
(ZZLP025)					
QCNP001	1	0	Destruction de 6 verrues palmaires, plantaires et/ou périunguéales ou plus, avec laser CO2 continu	ATM	5 778 XPF
			Indication : laser CO2 continu : verrues périunguéale		9 765 XPF
<i>Acte remboursable - Accord préalable</i>					
(ZZLP025)					

QZJB002	1	0	Évacuation de collection superficielle et/ou profonde de la peau et des tissus mous, par voie transcutanée sans guidage	ATM	3 045 XPF
(F, U)					5 146 XPF
<i>Acte remboursable</i>					
			(ZZLP025)		
QZLB002	1	0	Séance d'injection intradermique ou hypodermique de produit de comblement de dépression cutanée	ATM	7 482 XPF
			Séance d'injection intradermique profonde d'acide polylactique pour comblement de dépression cutanée		12 645 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Indication : lipoatrophie faciale de patients séropositifs sous antirétroviraux présentant une infection par le VIH sous traitement antirétroviral.		
			Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale		
QZNP001	1	0	Séance de destruction de lésion cutanée sur moins de 30 cm ² , avec laser vasculaire ou avec lampe flash	ATM	5 728 XPF
			Indication : lampe flash : cicatrice de brûlure du visage ; laser vasculaire : angiome plan, hémangiome sévère ou ulcéré, radiodermite		9 680 XPF
<i>Acte remboursable - Accord préalable</i>			Facturation : uniquement pour utilisation de laser à colorants pulsés ou de laser couplé avec hexascan ; patient de 1 an et plus délai de 3 mois au moins entre la facturation de 2 actes		
			(YYYY067, ZZLP025)		
QZNP003	1	0	Destruction de lésion cutanée sur 5 cm ² à 20 cm ² , avec laser CO2 impulsionnel ou scanérisé, ou avec laser erbium Yag	ATM	4 988 XPF
			Formation : spécifique à cet acte en plus de la formation initiale		8 430 XPF
<i>Acte remboursable - Accord préalable</i>			(ZZLP025)		
QZNP004	1	0	Séance de destruction de 1 à 10 lésions cutanées superficielles par agent chimique ou par cryothérapie de contact, en dehors du visage	ATM	2 718 XPF
			Indication : acte thérapeutique		4 593 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			(ZZLP025)		
QZNP005	1	0	Séance de destruction de 51 lésions cutanées superficielles ou plus, par agent chimique ou par cryothérapie de contact, en dehors du visage	ATM	4 588 XPF
			Indication : acte thérapeutique		7 754 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			(ZZLP025)		
QZNP012	1	0	Séance de destruction de 11 à 50 lésions cutanées superficielles par agent chimique ou par cryothérapie de contact, en dehors du visage	ATM	3 568 XPF
			Indication : acte thérapeutique		6 030 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			(ZZLP025)		
QZNP013	1	0	Séance de destruction de 1 à 5 lésions cutanées superficielles, par électrocoagulation	ATM	2 889 XPF
			Indication : acte thérapeutique		4 882 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZLP025)		
QZNP024	1	0	Séance de destruction de lésion cutanée sur 30 cm ² à 60 cm ² , avec laser vasculaire ou avec lampe flash	ATM	8 649 XPF
			Indication : lampe flash : cicatrice de brûlure du visage ; laser vasculaire : angiome plan, hémangiome sévère ou ulcéré, radiodermite		14 617 XPF
<i>Acte remboursable - Accord préalable</i>			Facturation : uniquement pour utilisation de laser à colorants pulsés ou de laser couplé avec hexascan ; patient de 1 an et plus délai de 3 mois au moins entre la facturation de 2 actes		
			(YYYY085, ZZLP025)		

QZNP025	1	0	Séance de destruction de 6 lésions cutanées superficielles ou plus, par électrocoagulation	ATM	3 908 XPF
			Indication : acte thérapeutique		6 605 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Facturation : les actes à visée esthétique ne peuvent pas être facturés		
			(ZZLP025)		
QZNP026	1	0	Destruction de moins de 10 lésions cutanées, avec laser CO2 continu	ATM	4 988 XPF
			À l'exclusion de : destruction de verrue palmaire, plantaire ou périunguéale, avec laser CO2 continu (QCNP003, QCNP002, QCNP001)		8 430 XPF
<i>Acte remboursable - Accord préalable</i>			(ZZLP025)		
QZQP001	1	0	Dermatoscopie [dermoscopie] pour surveillance de lésion à haut risque	ATM	6 456 XPF
			Indication : antécédent personnel ou familial de mélanome, syndrome du naevus atypique, chez un patient à haut risque.		10 911 XPF
<i>Acte remboursable sous condition</i>			Formation : spécifique à la dermatoscopie pour ce type de patient.		
			Facturation : examen par dermatoscopie de l'ordre de 30 minutes.		